Rénovons

Communiqué de presse

Paris, le 18 novembre 2026

Suppression de l'obligation de rénovation des passoires thermiques : une décision à rebours des enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires

Ce mardi 17 novembre, l'Assemblée nationale a voté la suppression de l'obligation de rénovation des passoires énergétiques. Le collectif Rénovons dénonce un recul historique en matière de lutte contre la précarité énergétique et appelle les parlementaires à revenir sur cette décision lors d'une seconde délibération ou, à défaut, au cours des débats de la commission mixte paritaire.

La crise du logement ne saurait justifier la dégradation des conditions de vie des locataires

Alors que des millions de personnes éprouvent des difficultés à se chauffer correctement en hiver et subissent des températures de plus en plus insoutenables dans leur logement en été, l'Assemblée nationale vient de voter la suppression de l'un des principaux leviers de lutte contre la précarité énergétique.

En dispensant les propriétaires bailleurs de rénover leurs passoires énergétiques pour continuer à les louer, les députés font le choix de reporter sur les locataires le coût de l'absence de travaux. Ce que les propriétaires économiseront en rénovation, les locataires continueront de le payer en factures énergétiques et en années de vie en mauvaise santé.

La crise du logement ne peut être résolue en dégradant les exigences de qualité des logements mis en location. Opposer l'accès au logement à la dignité des conditions de vie de celles et ceux qui les occupent constitue une impasse.

"*Alors que plus de 10 % des Français sont en situation de précarité énergétique, et que le prix de l'énergie continue d'augmenter, ce recul marquerait l'abandon des ménages touchés. Privés de l'outil réglementaire qui devait permettre de lutter efficacement contre ce fléau, les*

collectivités locales et les dispositifs de solidarité qu'elles mettent en oeuvre (CCAS et Fonds de solidarité logement) se retrouveraient encore plus isolés dans cette bataille, au détriment de leur capacité d'action, des finances publiques locales, de la préservation de la santé et du pouvoir d'achat des ménages et de la nécessaire transition énergétique." Maxime Scheffler, AMORCE

Une décision qui tourne le dos aux enjeux environnementaux et sanitaires

Alors que les conséquences du dérèglement climatique s'intensifient, la rénovation énergétique des logements constitue un impératif de santé publique autant qu'une nécessité environnementale.

Les conséquences du mal-logement sur la santé et la mortalité sont largement documentées : pathologies respiratoires et cardiovasculaires, dégradation de la santé mentale ou encore surmortalité lors des vagues de chaleur. Avec l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des canicules, ces risques sont amenés à s'aggraver considérablement dans les prochaines années.

La politique publique de rénovation énergétique devrait aujourd'hui être renforcée pour répondre à ces enjeux, notamment en intégrant pleinement la protection des habitants contre les fortes chaleurs. C'est pourtant le chemin inverse que prennent les députés, en supprimant des obligations adoptées il y a seulement cinq ans.

Cette décision compromet également l'atteinte des objectifs climatiques de la France, la réduction de sa consommation énergétique et le développement d'une filière professionnelle qui a besoin de stabilité et de visibilité pour investir et recruter.

"*Après l'été caniculaire que les Français ont vécu, cette décision anti-locataires abandonne toutes les personnes qui espéraient une amélioration de leurs conditions de logement.*" - Elise Naccarrato, Responsable de campagne Climat, Oxfam

Dès lors, le collectif Rénovons exige le rétablissement de l'obligation de rénovation des passoires énergétiques lors d'une deuxième délibération ou, à défaut, au cours des débats de la commission mixte paritaire. Il appelle également les candidats à l'élection présidentielle à prendre à bras le corps les enjeux énergétiques, environnementaux et sanitaires liés à l'indécence des logements et à en faire un axe majeur de la campagne.

Le droit d'accéder à un logement ne doit jamais se construire au détriment du droit d'y vivre dignement.

« *Aujourd'hui, 3 Français sur 4 estiment que la hausse récente des prix de l'énergie pèse lourdement sur leurs dépenses. Nous souhaitons rappeler aux députés une réalité : derrière les factures d'énergie, ce sont des millions de ménages au pouvoir d'achat fragilisé qui doivent adapter leur mode de vie au détriment de leur confort et parfois même de leur santé. Le vote d'hier est un recul inacceptable, il faut cesser d'envoyer aux consommateurs et*

consommatrices le message que la rénovation énergétique est une variable d'ajustement comme les autres ! » Marie-Amandine Stévenin, Présidente de Que Choisir Ensemble.

"Un vote perdant pour la planète et pour les locataires de ces passoires énergétiques, qui sont aussi souvent des bouilloires en été, mais gagnant pour leurs propriétaires bailleurs et pour les producteurs d'énergie." **-** Mouvement pour la Frugalité Heureuse et Créative

Contact presse : Damien Barbosa, Coordinateur du collectif Rénovons,
damien.barbosa@cler.org, 06 86 71 22 06

OXFAM France

COénove Energies nouvelles – Gaz verts – Mix pluriel

Secours Catholique Caritas France

ASSOCIATION négaWatt

ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO_2.

réseau Cler

QUE CHOISIR ENSEMBLE

réseau action climat france

AGIR POUR LE CLIMAT PACTE FINANCE-CLIMAT

FÉDÉRATION SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

FRUGALITÉ HEUREUSE & CRÉATIVE DANS L'ARCHITECTURE ET LE MÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

AMORCE DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat